

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à 18 heures,**

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation Partenariale de l'Université de Lille ayant son siège dans les locaux de l'université de Lille, 42, rue Paul Duez, 59800 Lille (ci-après dénommée « la Fondation »), se sont réunis, à Lilliad à Villeneuve d'Ascq, sur convocation du Président de la Fondation, Monsieur le Pr. Xavier Vandendriessche, envoyée par courrier électronique, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été établie une feuille de présence signée par les membres du collège des fondateurs, du collège des représentants du personnel et du collège des personnalités qualifiées présents. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Le Conseil d'administration est présidé par Monsieur le Pr. Xavier Vandendriessche, en qualité de Président de la Fondation. Le Président est assisté d'un secrétaire de séance, Monsieur Pierre-Marie Robert, en sa qualité de membre du collège des représentants des personnels.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Cohérence entre la Fondation Université de Lille et la stratégie de la Fondation I-SITE ULNE ;
- 2.** Bilan d'activités 2018 et de sa réalisation financière ;
- 3.** Adoption du programme d'activités 2019 (délibération) ;
- 4.** Vote de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2019 (délibération) ;
- 5.** Mise en place du Comité des projets et adoption d'un processus de sélection des projets ;
- 6.** Questions diverses : évènementiel 2019, calendrier des séances du Conseil d'administration.

### **INFORMATION DU CONSEIL – Cohérence entre la Fondation de l'Université de Lille et la stratégie de la Fondation I-SITE ULNE**

Le Pr. Régis Bordet, Vice-président I-SITE de l'université de Lille et Directeur général de la Fondation I-SITE ULNE, a exposé au Conseil d'administration l'objectif poursuivi par cette dernière. Sur le fondement de la thématique de la « transition », il s'agit de créer, à l'horizon 2022, un nouvel établissement comprenant les composantes de l'actuelle université de Lille et les grandes écoles, auquel plusieurs partenaires majeurs, dont le CHU, seront impliqués. Une ébauche de statuts est à l'étude.

Dans cette perspective, il semble cohérent d'envisager la fusion des fondations et nécessaire de réfléchir au modèle de cet outil, notamment sa configuration et son champ d'action. Le sujet n'est pas tant juridique que politique. Il revient à l'unique fondateur de la Fondation de l'Université de Lille d'exprimer clairement la manière dont il veut agir, la temporalité des échéances, les modalités de gestion de la dotation dans la nouvelle configuration.

Dans leur rapport d'audit de l'université de Lille, l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche a souligné la complexité engendrée par l'existence de deux fondations sur le site lillois. Cette situation est regardée tant par l'Etat, que par l'Agence nationale de la recherche (ANR) ou par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI). Le Président de l'université de Lille souhaite envoyer des signaux dans les meilleurs délais.

Le Pr. Vandendriessche indique dès lors que le processus de fusion des fondations impliquera d'en faire absorber l'une par l'autre sans faire disparaître l'expertise acquise jusqu'ici ; à l'instar du Président de l'Université de Lille, il insiste sur la nécessité de faire preuve de la plus grande attention à la situation des personnels concernés, qu'ils soient salariés de la Fondation I-SITE ULNE ou mis à disposition de la Fondation Université de Lille.

## PREMIERE RESOLUTION

Le bilan d'activités 2018, envoyé avec la convocation, présente, pour chaque projet financé, un point de situation. Ce reporting, garant de la transparence de l'usage des financements accordés, est avant tout une manière de porter attention et soutien aux porteurs de projet dans la réalisation et la réussite de leur projet.

Ces échanges ont révélé un changement de contexte pour deux projets qui, de fait, n'ont pas donné lieu à un conventionnement avec la Fondation.

Les projets respectivement présentés par les Pr. Franck Dumeignil et Régis Bordet ont été retenus pour un financement au motif qu'ils concouraient à l'obtention d'un marqueur d'excellence relevant du Grand Plan d'Investissement (GPI) : appel à projet « structuration de filière » piloté par la Banque Publique d'Investissement (BPI), appel à projet « recherche hospitalo-universitaire », vague 4, piloté par l'ANR.

Ainsi, en sa séance du 28 juin dernier, le Conseil d'administration avait décidé d'octroyer 17.600,00 € pour le projet « HT-SMART-FORMU » porté par le Pr. Dumeignil et 12.000 € pour le projet « PROCODAS » porté par le Pr. Bordet.

L'avancement de leurs recherches les a amené à reconsidérer leur positionnement initial qui n'entre plus dans les critères qui avaient conduit le Conseil d'administration à accorder les financements évoqués ci-dessus ; au surplus, ces projets n'ont, au regard de l'activité de la Fondation, fait l'objet d'aucun commencement d'exécution.

*Sur le fondement des éléments portés à sa connaissance, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de retirer les financements accordés aux projets « HT-SMART-FORMU » et « PROCODAS ».*

## INFORMATION DU CONSEIL - Finances

Le Président de la Fondation a demandé à la société de gestion « La Française », filiale du Crédit Mutuel Nord Europe, de présenter le bilan de la performance du placement de la dotation depuis le 11 mai 2015.

Monsieur David Tissandier, gérant du fonds commun de placement, rappelle que le fonds de placement est composé d'actions européennes et américaines (30%) et d'obligations (70%), dans cette proportion du fait du caractère institutionnel de la Fondation, pour à la fois sécuriser les placements et optimiser la performance.

Le fonds s'est ainsi comporté :

Année	Performance pour la Fondation	Performance de l'indice de référence
2015	-1,51%	-1,14%
2016	+ 2,56%	+ 4,56%
2017	+ 6,82%	+ 5,59%
2018	-6,55%	-0,17%
2015 – 2018	+0,83%	+8,97%

Selon Monsieur David Tissandier, le très mauvais résultat pour l'année 2018 s'explique par l'impact des événements politiques rencontrés aux USA, en Italie et en Allemagne. Le contexte géopolitique peu lisible n'a pas permis d'anticiper les mouvements financiers et de réduire l'exposition du portefeuille en actions à l'été 2018.

Si les causes de stress des marchés financiers demeurent à raison du Brexit, de la situation politique en Italie, du prix du pétrole ou de la surchauffe climatique, les marchés financiers vont s'adapter sur 2019. Des choix sont à opérer sur l'exposition des actions du fonds.

Le Président de la Fondation, s'il entend les arguments avancés par Monsieur David Tissandier, s'étonne toutefois du décrochage de la performance du fonds (+ 0,83 %) par rapport à celle de l'indice de référence (+8,97 %), décrochage qui ne peut s'expliquer par les motifs macro-économiques évoqués par Monsieur David Tissandier. Aucune justification probante n'est pourtant indiquée par Monsieur David Tissandier.

Le Président de la Fondation relève par ailleurs que « La Française » perçoit une rémunération (de l'ordre de 35 K€ / an) qui n'est en rien indexée sur les résultats des placements. Le Conseil d'administration approuve l'idée selon laquelle il serait légitime qu'existe une clause de variabilité de la rémunération de la société de gestion fonction de la performance.

Le Président de la fondation va saisir la société de gestion sur ces différents points.

## DEUXIEME RESOLUTION

Aux termes de l'article 12.1 des statuts, « *Le Conseil d'Administration a notamment comme pouvoirs généraux de (...) définir la politique de la Fondation Partenariale, ses orientations générales et donner son accord sur les actions et projets soutenus (...).* »

Le Conseil d'administration a entendu les porteurs des projets suivants :

### **Madame le Pr. Lynne FRANJIE, Vice-présidente formation de l'université de Lille**

L'université de Lille a l'ambition de construire un projet de formation, qui s'articule, autour de cinq axes prioritaires :

- Développer la formation tout au long de la vie
- Soutenir la réussite étudiante
- Promouvoir une offre de formation ouverte à son territoire et à l'international
- Faire évoluer les pratiques pédagogiques pour mieux les adapter aux profils des étudiants et aux besoins des formations
- Installer un pilotage efficient et qualitatif des formations

Quelques projets prioritaires dans le domaine de la FTLV (2018-2020) :

- Développer une offre de formation tout au long de la vie fortement adossée à la recherche autour de thématiques sociétales prégnantes
- Développer une offre de formation continue qualifiante, certifiante et diplômante de haut niveau sur les dernières avancées de la recherche
- Se doter des outils d'évaluation des pratiques pédagogiques des apprenants et des enseignants
- Suivre et valoriser les compétences des apprenants

Dans les mois à venir, sur le fondement des travaux menés par le Comité des projets, la Fondation pourrait envisager de soutenir l'un ou l'autre des projets en formation dès lors qu'il s'inscrit dans une démarche d'excellence, même si les marqueurs sont moins identifiables.

**Pr. Bertrand Décaudin, Doyen de la Faculté de pharmacie, et Thomas Morgenroth, assesseur (Rénovation de la Faculté de pharmacie)**

Objet : l'objectif fondamental est d'anticiper les évolutions au sein des sciences pharmaceutiques afin de planifier le développement stratégique, fonctionnel et architectural du campus de la Faculté de Pharmacie dans le but d'accompagner les évolutions pédagogiques, moderniser la recherche et développer l'interface avec l'industrie. Les investissements envisagés pourront concilier les besoins de financement de projets de recherche et d'enseignement émanant de laboratoires de la faculté avec des attentes de la société civile et des professionnels du secteur pharmaceutique sur des thèmes porteurs.

Pour réaliser ces investissements, la Faculté de pharmacie souhaite notamment solliciter la contribution des alumni et des entreprises partenaires par la voie du mécénat. La campagne de don devrait permettre d'envisager la réalisation anticipée de certains investissements prévus dans le cadre de ce schéma directeur d'évolution.

La Faculté de pharmacie demande à la Fondation d'accompagner le projet de campagne d'appel à don.

Demande de co-financement : temps homme de la Directrice de la Fondation

**Alexis Vlandas, chercheur à l'IEMN et Philippe Pebay, CEO de Zymoptiq**

Objet : financer le développement technologique de nouveaux substrats pour élargir la gamme de tests utilisables par la technologie Zymotiq : optimiser la transformation de la biomasse par l'outil enzymatique. L'ambition est de créer, avec Zymoptiq, une entreprise industrielle enracinée sur Lille proposant des tests analytiques enzymatiques à très forte valeur ajoutée.

Demande de co-financement : 80.000 € (prise de participation au capital).

La qualité et la densité des échanges amènent le Conseil d'administration à reporter, à la séance de mars prochain, la détermination de ses orientations générales pour le programme d'actions 2019.

Les autres points fixés à l'ordre du jour seront traités lors de cette séance.

### **TROISIEME RESOLUTION**

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Vice-Président.

Président  
Pr. Xavier Vandendriessche

Vice-Président  
Frédéric Motte